

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2011 À 19 HEURES 30

N° 7 - 213 / 2011 : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER INNOPROD »

L'An Deux Mille Onze, le 20 décembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 20 décembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude DE LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Jean ESQUERRE, Marie-Françoise DE TRUCHIS, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain LONG, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFRÖY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 38

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2011**N° 7 - 213 / 2011 : CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER INNOPROD »**

Pilote : Finances et Budget

Autre service concerné : Direction Générale

Monsieur Jean-Philippe ROQUES, rapporteur,

Conformément aux délibérations du 27 juin 2006 et du 25 novembre 2008, ainsi qu'aux statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois qui prévoient notamment la mise en œuvre d'un projet technopolitain ainsi que la création, l'adaptation ou la participation à la réalisation d'équipements à usage collectif à vocation économique (hôtels d'entreprises, ateliers relais, ...), des locaux aménagés et nus, à usage professionnel, appartenant à la communauté d'agglomération et actuellement en cours de construction, vont être prochainement proposés à la location.

Cette activité est constitutive d'un service public industriel et commercial (SPIC) à part entière. Il est donc proposé de distinguer au sein d'un budget annexe spécifique, appliquant la nomenclature M4, les opérations budgétaires liées à l'activité de location de locaux aménagés et nus à vocation professionnelle en faveur notamment d'entreprises.

L'activité de location de locaux aménagés à usage professionnel est assujettie de plein droit à la TVA (article 256 du Code Général des Impôts), tandis que la location de locaux nus à usage professionnel est en principe exonérée de TVA (article 261-D du CGI).

Par souci de simplicité, compte tenu de la coexistence dans un même bâtiment des locaux nus et aménagés, il est proposé de faire usage de l'option de l'assujettissement à la TVA de l'activité de location de locaux nus, conformément aux dispositions de l'article 260 du CGI. Il est précisé que les baux devront explicitement faire mention de l'option ainsi retenue par le bailleur.

Ce budget doit s'équilibrer en dépenses et en recettes et doit retracer l'intégralité des dépenses et des recettes afférentes à l'activité, notamment :

- le coût de la construction et de l'acquisition des biens nécessaires à l'activité du service, les financements et subventions reçues dans le cadre de cet investissement, ainsi que les charges de personnel, les dotations aux amortissements et éventuelles provisions, ainsi que les recettes issues des baux signés avec les locataires.

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer un budget annexe IMMOBILIER INNOPROD soumis à l'instruction comptable M4 à compter du 1^{er} janvier 2012, et assujetti à la TVA.

Un budget primitif sera proposé ultérieurement lors de cette réunion du prochain conseil communautaire.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Impôts (notamment l'article 256 et suivants),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances, Affaires Générales, Ressources Humaines en date du 7 décembre 2011,

Vu l'avis du Bureau Communautaire en date du 13 décembre 2011,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création d'un budget annexe IMMOBILIER INNOPROD soumis à l'instruction comptable M4 à compter du 1^{er} janvier 2012, assujetti à la TVA.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération auprès des services du Trésor Public et l'autorise à signer les pièces utiles.

Pour extrait conforme,
Fait le 20 décembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

